

## Collaboration nationale et internationale

Vous trouverez dans ce chapitre les chiffres marquants de l'année 2012 en matière de collaboration nationale et internationale.

Vous trouverez l'ensemble de ces chiffres en utilisant le menu de navigation en haut de page.

### Collaboration nationale

#### V.1.1 Nombres de notifications introduites auprès des parquets

##### V.1.1 Nombres de plaintes introduites auprès des parquets

	2010	2011	2012
Perception et Recouvrement	4	4	7
ISI <sup>1</sup>	49	63	103

<sup>1</sup> Lorsque des collaborateurs constatent, dans le cadre de leurs enquêtes, des faits qui sont punissables pénalement, il est de leur devoir d'informer - après avoir reçu l'accord du directeur régional compétent- les autorités judiciaires pour suite utile.

Cette information est établie par affaire et peut concerner plusieurs faits impliquant plusieurs contribuables.

Les plaintes ont trait principalement aux mécanismes suivants:

- fausses factures: 16%
- fraude carrousel: 12%
- revenus ou chiffre d'affaires non déclarés: 15%
- mécanismes de blanchiment: 1%
- absence de déclarations: 42 %
- comptes fiscalement non déclarés: 9%
- autres: 9%

#### V.1.2 Echange d'informations à l'ISI et autres formes de collaboration

## V.1.2 Echange d'informations à l'ISI et autres formes de collaboration

	2010	2011	2012
Demandes de renseignements à l'ISI	490	471	501
Communications à l'ISI	814	830	970

Cette collaboration concerne deux partenaires extérieurs à l'ISI : d'un côté la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) dont les activités sont sous le contrôle commun du SPF Justice ainsi que du SPF Finances et de l'autre le parquet.

Ces deux parties peuvent, dans le cadre de leurs activités, fournir ou demander une information d'ordre fiscal à l'ISI. Cela peut ici aussi concerner une question ou une communication concernant plusieurs contribuables. Lorsqu'une demande d'information contient des questions auxquelles il faut répondre dans le cadre d'une enquête, les informations communiquées doivent contenir des éléments constatés de la fraude.

Cela signifie concrètement que- contrairement aux demandes d'information- une communication faite à l'ISI via les cellules de gestion des informations de l'ISI sera analysée et le cas échéant constituera un élément pour l'ouverture d'une enquête par l'ISI.

## Collaboration internationale

### V.2.1 Echanges d'informations au niveau de la Fiscalité, des D&A et de l'ISI (2012)

## V.2.1 Echanges d'informations au niveau de la Fiscalité, des D&A et de l'ISI (2012)

	Fiscalité Impôts Directs	Fiscalité TVA	Douanes & Accises		ISI	
			UE	Autres	UE	Autres
<b>Coopération administrative</b>						
<b>Echanges d'informations</b>						
Echanges spontanés :						
- dossiers reçus	115	294	757	179	6	
- dossiers envoyés	86	257	481	228	17	
Echanges sur demande :						
- dossiers reçus	386	1.824			3	4
- dossiers envoyés	312	1.091			49	3
Echanges automatiques :						
- dossiers reçus	52 fichiers = 1.053.796 records	60 fichiers =>16.627 informations				
- dossiers envoyés	71 fichiers = 1.253.294 records	323 fichiers = 102.044 informations				
<b>Notifications</b>						
- dossiers reçus	2	1				
- dossiers envoyés	0	0				
<b>Autres formes de coopération</b>						
Advanced Pricing Agreement	11	pas d'appl.				
Procédure amiables	150	pas d'appl.				
Contrôles multilatéraux	24	22				
Visites de travail Fiscalis	21 fonctionnaires belges 24 fonctionnaires étrangers					

### 1. COOPERATION ADMINISTRATIVE INTERNATIONALE

#### a) Echanges d'informations (spontanés, sur demande, automatiques)

Outre le traitement des dossiers relatifs à l'échange de renseignements au niveau central et au niveau décentralisé (dans le cadre des accords administratifs conclus avec les Pays-Bas, la France et l'Allemagne (seulement dans le domaine de la TVA pour ce dernier), le développement de l'application STIRint a été poursuivi. Cette application permettra de gérer les dossiers relatifs à l'assistance mutuelle internationale. En ce qui concerne l'échange de renseignements dans le domaine des contributions directes, les formulaires électroniques destinés à ce type d'échange de renseignements sont utilisés au niveau central depuis le 15 décembre 2010, comme demandé par la Commission européenne.

#### b) Notifications

Il s'agit d'une forme d'assistance internationale par laquelle un Etat procède, dans le respect de ses règles de procédure, à la notification d'actes et de décisions administratifs émanant d'un autre Etat, et ce dans le but d'en garantir la portée et la valeur juridique.

### 2. AUTRES FORMES DE COOPERATION INTERNATIONALE

#### a) Advanced Pricing Agreement ("APA")

Accord par lequel, préalablement à des transactions entre entreprises associées, les administrations fiscales conviennent d'un ensemble de critères permettant de fixer de justes prix de transfert, c.-à-d. les prix auxquels une entreprise transfère des biens (corporels ou incorporels) ou rend des services à des entreprises associées.

#### b) Procédures amiables

Dispositif, indépendant des voies de recours nationales, permettant aux administrations fiscales de se concerter afin de régler les différends issus d'une application erronée des conventions internationales préventives de la double imposition.

#### c) Contrôles multilatéraux

##### c.1. Contrôles simultanés dans les régions frontalières :

Belgique – Pays-Bas (BE-NL) :

Faisant suite au projet pilote BE-NL clôturé avec succès le 17/09/2008 et qui a été érigé en une forme permanente de collaboration bilatérale, un certain nombre de contrôles simultanés entre les deux Etats membres se sont poursuivis en 2012. Ces contrôles simultanés concernent la matière TVA et/ou contributions directes. Une attention particulière est apportée au projet BE-NL par lequel les activités outdoor (organisation de toutes sortes d'activités sportives) de sociétés néerlandaises dans les Ardennes belges ont été contrôlées.

##### c.2. Autres contrôles simultanés/multilatéraux :

En dehors des contrôles dans les régions frontalières, la BE a également effectué des contrôles multilatéraux avec d'autres Etats membres sous le programme Fiscalis. Deux contrôles multilatéraux se sont déroulés dans le cadre de la matière des prix de transfert (contributions directes) et ont été clôturés en 2012.

##### c.3. Nombre de contrôles simultanés/multilatéraux (dans et hors du cadre de Fiscalis) :

En 2012, 20 dossiers ont été contrôlés en commun sur le plan des contributions directes et de la TVA. 2 dossiers ont été uniquement contrôlés sur le plan de la TVA (dont 1 géré par l'ISI), 4 uniquement sur le plan des Contributions directes (dont 2 au niveau des prix de transfert qui ont toutefois été clôturés en 2012) et 2 uniquement sur le plan des Accises (Fiscalis).

#### d) Visites de travail Fiscalis

Fonctionnaires BE vers l'étranger :

21 fonctionnaires belges de différentes administrations ont participé aux visites de travail dans les autres Etats membres. Les visites de travail avaient les objectifs suivants : les prix de transfert, la lutte contre la fraude fiscale organisée (blanchiment, fraude transfrontalière, paradis fiscaux,...), l'analyse de risques, le datamining, l'e-commerce, l'e-audit, la coopération administrative et le partage de connaissances entre les différents Etats membres, l'assistance mutuelle et l'échange de savoir-faire au sujet des processus de travail et de la méthodologie lors du recouvrement d'impôts, les systèmes de communication et d'information.

Fonctionnaires étrangers vers la BE :

Sur base du plan de travail européen 2012, 24 fonctionnaires étrangers ont choisi la Belgique pour une visite de travail thématique. Les thèmes comprenaient le recouvrement (collaboration entre les Etats membres, amélioration des procédures administratives liées à la directive recouvrement et plus particulièrement l'actualisation des formulaires traduits automatiquement, l'échange d'expériences et de savoir faire au niveau de l'efficacité des dispositions communes garantissant le recouvrement des impôts) ainsi que le e-audit (développer et stimuler l'usage de nouvelles techniques de contrôle, partage de connaissances de programmes de comptabilité au niveau des PME).

#### e) Autres activités Fiscalis (TVA, CD, Accises)

En 2012, des séminaires, des groupes de projet et des workshops ont eu lieu dans le cadre du programme Fiscalis aussi bien sur le plan des impôts indirects (TVA et Accises) que sur le plan des contributions directes. L'objectif était la recherche d'une application harmonisée de la législation européenne ainsi que du contrôle et de la méthodologie de contrôle. Les principaux thèmes traités étaient : la collaboration internationale sur le plan des prix de transfert, l'échange d'informations, l'analyse de risque, la lutte contre la fraude (Eurofisc), l'interprétation de la législation fiscale, les comptes bancaires étrangers et les nouvelles options de contrôle, les schémas de fraude TVA concernant les pays non UE, l'e-commerce, la TVA sur les produits dérivés, la gestion de la dette (en liaison avec l'IOTA), les meilleurs cas pratiques relatifs à l'élimination des obstacles transfrontaliers à l'attention des habitants de l'UE en matière d'impôts directs, la coordination des procédures en matière d'accises et de douane, la collaboration en matière d'IT, l'amélioration de la procédure de remboursement TVA. Le soutien à la Grèce en matière de recouvrement, comme ce fut le cas en 2011, a également été poursuivi. Au total, 72 fonctionnaires belges ont pris part à ces activités Fiscalis.

[Télécharger en pdf](#)

# V.2.1 Echanges d'informations au niveau de la Fiscalité, des D&A et de l'ISI (2012)

## V.2.1 Echanges d'informations au niveau de la Fiscalité, des D&A et de l'ISI (2012)

	Fiscalité Impôts Directs	Fiscalité TVA	Douanes & Accises		ISI	
			UE	Autres	UE	Autres
<b>Coopération administrative</b>						
<b>Echanges d'informations</b>						
Echanges spontanés :						
- dossiers reçus	115	294	757	179	6	
- dossiers envoyés	86	257	481	228	17	
Echanges sur demande :						
- dossiers reçus	386	1.824			3	4
- dossiers envoyés	312	1.091			49	3
Echanges automatiques :						
- dossiers reçus	52 fichiers = 1.053.796 records	60 fichiers =>16.627 informations				
- dossiers envoyés	71 fichiers = 1.253.294 records	323 fichiers = 102.044 informations				
<b>Notifications</b>						
- dossiers reçus	2	1				
- dossiers envoyés	0	0				
<b>Autres formes de coopération</b>						
Advanced Pricing Agreement	11	pas d'appl.				
Procédure amiables	150	pas d'appl.				
Contrôles multilatéraux	24	22				
Visites de travail Fiscalis	21 fonctionnaires belges 24 fonctionnaires étrangers					

### 1. COOPERATION ADMINISTRATIVE INTERNATIONALE

#### a) Echanges d'informations (spontanés, sur demande, automatiques)

Outre le traitement des dossiers relatifs à l'échange de renseignements au niveau central et au niveau décentralisé (dans le cadre des accords administratifs conclus avec les Pays-Bas, la France et l'Allemagne (seulement dans le domaine de la TVA pour ce dernier), le développement de l'application STIRint a été poursuivi. Cette application permettra de gérer les dossiers relatifs à l'assistance mutuelle internationale. En ce qui concerne l'échange de renseignements dans le domaine des contributions directes, les formulaires électroniques destinés à ce type d'échange de renseignements sont utilisés au niveau central depuis le 15 décembre 2010, comme demandé par la Commission européenne.

#### b) Notifications

Il s'agit d'une forme d'assistance internationale par laquelle un Etat procède, dans le respect de ses règles de procédure, à la notification d'actes et de décisions administratifs émanant d'un autre Etat, et ce dans le but d'en garantir la portée et la valeur juridique.

### 2. AUTRES FORMES DE COOPERATION INTERNATIONALE

#### a) Advanced Pricing Agreement ("APA")

Accord par lequel, préalablement à des transactions entre entreprises associées, les administrations fiscales conviennent d'un ensemble de critères permettant de fixer de justes prix de transfert, c.-à-d. les prix auxquels une entreprise transfère des biens (corporels ou incorporels) ou rend des services à des entreprises associées.

#### b) Procédures amiables

Dispositif, indépendant des voies de recours nationales, permettant aux administrations fiscales de se concerter afin de régler les différends issus d'une application erronée des conventions internationales préventives de la double imposition.

#### c) Contrôles multilatéraux

##### c.1. Contrôles simultanés dans les régions frontalières :

Belgique – Pays-Bas (BE-NL) :

Faisant suite au projet pilote BE-NL clôturé avec succès le 17/09/2008 et qui a été érigé en une forme permanente de collaboration bilatérale, un certain nombre de contrôles simultanés entre les deux Etats membres se sont poursuivis en 2012. Ces contrôles simultanés concernent la matière TVA et/ou contributions directes. Une attention particulière est apportée au projet BE-NL par lequel les activités outdoor (organisation de toutes sortes d'activités sportives) de sociétés néerlandaises dans les Ardennes belges ont été contrôlées.

##### c.2. Autres contrôles simultanés/multilatéraux :

En dehors des contrôles dans les régions frontalières, la BE a également effectué des contrôles multilatéraux avec d'autres Etats membres sous le programme Fiscalis. Deux contrôles multilatéraux se sont déroulés dans le cadre de la matière des prix de transfert (contributions directes) et ont été clôturés en 2012.

##### c.3. Nombre de contrôles simultanés/multilatéraux (dans et hors du cadre de Fiscalis) :

En 2012, 20 dossiers ont été contrôlés en commun sur le plan des contributions directes et de la TVA. 2 dossiers ont été uniquement contrôlés sur le plan de la TVA (dont 1 géré par l'ISI), 4 uniquement sur le plan des Contributions directes (dont 2 au niveau des prix de transfert qui ont toutefois été clôturés en 2012) et 2 uniquement sur le plan des Accises (Fiscalis).

#### d) Visites de travail Fiscalis

Fonctionnaires BE vers l'étranger :

21 fonctionnaires belges de différentes administrations ont participé aux visites de travail dans les autres Etats membres. Les visites de travail avaient les objectifs suivants : les prix de transfert, la lutte contre la fraude fiscale organisée (blanchiment, fraude transfrontalière, paradis fiscaux,...), l'analyse de risques, le datamining, l'e-commerce, l'e-audit, la coopération administrative et le partage de connaissances entre les différents Etats membres, l'assistance mutuelle et l'échange de savoir-faire au sujet des processus de travail et de la méthodologie lors du recouvrement d'impôts, les systèmes de communication et d'information.

Fonctionnaires étrangers vers la BE :

Sur base du plan de travail européen 2012, 24 fonctionnaires étrangers ont choisi la Belgique pour une visite de travail thématique. Les thèmes comprenaient le recouvrement (collaboration entre les Etats membres, amélioration des procédures administratives liées à la directive recouvrement et plus particulièrement l'actualisation des formulaires traduits automatiquement, l'échange d'expériences et de savoir faire au niveau de l'efficacité des dispositions communes garantissant le recouvrement des impôts) ainsi que le e-audit (développer et stimuler l'usage de nouvelles techniques de contrôle, partage de connaissances de programmes de comptabilité au niveau des PME).

#### e) Autres activités Fiscalis (TVA, CD, Accises)

En 2012, des séminaires, des groupes de projet et des workshops ont eu lieu dans le cadre du programme Fiscalis aussi bien sur le plan des impôts indirects (TVA et Accises) que sur le plan des contributions directes. L'objectif était la recherche d'une application harmonisée de la législation européenne ainsi que du contrôle et de la méthodologie de contrôle. Les principaux thèmes traités étaient : la collaboration internationale sur le plan des prix de transfert, l'échange d'informations, l'analyse de risque, la lutte contre la fraude (Eurofisc), l'interprétation de la législation fiscale, les comptes bancaires étrangers et les nouvelles options de contrôle, les schémas de fraude TVA concernant les pays non UE, l'e-commerce, la TVA sur les produits dérivés, la gestion de la dette (en liaison avec l'IOTA), les meilleurs cas pratiques relatifs à l'élimination des obstacles transfrontaliers à l'attention des habitants de l'UE en matière d'impôts directs, la coordination des procédures en matière d'accises et de douane, la collaboration en matière d'IT, l'amélioration de la procédure de remboursement TVA. Le soutien à la Grèce en matière de recouvrement, comme ce fut le cas en 2011, a également été poursuivi. Au total, 72 fonctionnaires belges ont pris part à ces activités Fiscalis.

[Télécharger en pdf](#)

## V.2.2 Demandes d'assistance en matière de recouvrement (2012)

## V.2.2 Demandes d'assistance en matière de recouvrement (2012)

	Pays UE			Autres	
	Contributions directes	TVA	Douanes	Contributions directes	TVA
<b>Par des Etats étrangers à la Belgique</b>					
Demandes de renseignements	466	86	4	7	
Demandes de notification	59	5	6		
Demandes de recouvrement	231	79	11	1	
<b>Par la Belgique à des Etats étrangers</b>					
Demandes de renseignements	963	169	69	61	
Demandes de notification	4	4	1		
Demandes de recouvrement	815	141	20	10	
<b>Total 2012</b>	<b>2.538</b>	<b>484</b>	<b>111</b>	<b>79</b>	<b>0</b>
Total 2011	3.577			110	
Total 2010	2.837			110	
Total 2009	2.308			58	

L'assistance en matière de recouvrement est basée sur:

1. Demandes de renseignements:
  - article 5 de la Directive 2010/24/UE pour les Etats membres de l'UE
  - conventions bilatérales et multilatérales pour les pays de l'UE pour les dossiers inférieurs à 1.500 euros et pour les pays hors UE
2. Demandes de notifications:
  - articles 8 et 9 de la Directive 2010/24/UE pour les Etats membres de l'UE
3. Demandes de recouvrement :
  - articles 10 à 15 de la Directive 2010/24/UE pour les Etats membres de l'UE
4. Demandes de mesures conservatoires :
  - articles 16 et 17 de la Directive 2010/24/UE pour les Etats membres de l'UE
3. et 4. - Conventions bilatérales et multilatérales pour les pays de l'UE pour les dossiers inférieurs à 1.500 euros et les pays hors UE

La Directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures, remplaçant la Directive 2008/55/CE est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette directive a élargi le champ d'application à l'ensemble des taxes, impôts et droits quels qu'ils soient perçus par un EM ou pour le compte de celui-ci ou par les subdivisions territoriales ou administratives ou pour le compte de celles-ci, y compris les autorités locales, ou pour le compte de l'Union.

L'autre grande nouveauté de la directive 2010/24/UE est l'introduction du titre exécutoire européen qui devient la base unique pour les mesures de recouvrement et les mesures conservatoires dans l'Etat membre requis.

Au niveau de l'AGPR, toutes les demandes d'assistance basées sur quelque instrument que ce soit sont gérées via l'application STIRInt. Pour des raisons pratiques, le CLO Recouvrement gère également le flux des demandes d'assistance sur base de la Directive 2010/24/UE dont la compétence relève des entités fédérées.

41 demandes d'informations et 15 demandes de recouvrement ont ainsi été envoyées par/adressées à Vlabel.

Compte tenu de l'élargissement du champ d'application de la directive 2010/24/UE, le recours aux conventions bilatérales ou multilatérales est relativement limité.

### Evolution des chiffres

L'augmentation exceptionnelle du nombre de demandes traitées en 2011 par rapport à 2010 découle en majeure partie de l'action ciblée de recouvrement international - modèle danois - entreprise en 2010, qui a prouvé son utilité.

Depuis janvier 2012, les demandes d'assistance ne sont introduites que par le biais de l'application E-forms Editor élaborée par la Commission européenne qui permet, entre autres, d'éditer de façon automatique le titre exécutoire européen.

L'application de la Directive 2010/24/UE ne sera mesurable de façon concrète qu'après une période de rodage d'environ 2 ans.

[Télécharger en pdf](#)

## V.2.3 Collaboration des Douanes et Accises avec des fonctionnaires étrangers

### V.2.3 Collaboration des Douanes et Accises avec des fonctionnaires étrangers

	2010	2011	2012
<b>Nombre de demandes visant à autoriser la présence:</b>			
de fonctionnaires étrangers en Belgique, adressées par les autres Etats membres à la Belgique	100	64	74
de fonctionnaires belges sur le territoire d'un autre état membre adressées par la Belgique aux autres Etats membres	217	260	271
de fonctionnaires de pays tiers sur le territoire belge	59	55	123
de fonctionnaires belges dans les pays tiers	-	58	51

Dans les missions des fonctionnaires belges dans d'autres Etats membres, il faut distinguer 78 missions dans le cadre de programmes communautaires (DOUANE 2013, FISCALIS 2013, OLAF, ISEC) et 193 missions à charge du budget du SPF Finances.

Pour ce qui est des séjours de fonctionnaires belges en dehors des Etats membres, il faut distinguer 12 actions dans le cadre de programmes communautaires (DOUANE 2013, FISCALIS 2013, TAIEX et OLAF) et 39 missions à charge du SPF Finances .

Le chiffre de 123 fonctionnaires de pays tiers en Belgique comprend les visites ordinaires mais également le programme de bourses de l'OMD et les 2 sessions académiques de stagiaires étrangers admis à l'Ecole belge de vérification (23 stagiaires pour la session 2011-2012 et 21 stagiaires pour la session 2012-2013).